

RÈGLEMENT U9 - U11

adopté par le Comité Directeur du 23 mai 2016.

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats et exposées dans le Règlement Sportif Départemental.

Le Bureau Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au Règlement.

Table des matières

INTRODUCTION : LE MINI-BASKET	96
ART 1 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENTS	96
ART 2 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR	96
ART 3 - L'ARBITRAGE	97
ART 4 - TEMPS DE JEU	97
ART 5 - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE	98
ART 6 - VIOLATIONS ET FAUTES	98
ART 7 - DÉFENSE.....	99
ART 8 - DÉTECTION.....	100
ART 9 - HORAIRES DES RENCONTRES :.....	100
ART 10 - ENTENTES HORS CTC EN MINI-BASKET :.....	100
ART 11 - ENTENTES CTC EN MINI-BASKET	101
ART 12 - ORGANISATION DU CALENDRIER :.....	101

INTRODUCTION : LE MINI-BASKET

Le Mini-Basket est un jeu basé sur le Basketball, avec un règlement spécifique et adapté aux catégories suivantes : les U9 (7 et 8 ans) et U11 (9 et 10 ans).

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base :

- la sortie de balle,
- le dribble,
- le marcher,
- le contact

L'application de celles-ci se fera dans cet ordre.

ART 1 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENTS

1.1 : le terrain :

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle. Dimensions : maxi : 28 x 15m. - mini : 26 x 14 m.

1.2 - Le ballon :

Pour les catégories U9 et U11 : ballon de taille 5

1.3 - Les panneaux :

Ils sont situés à 2,60 m du sol.

ART 2 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR

2.1 : les équipes :

Chaque équipe peut être composée de 8 joueurs, 4 joueurs sur le terrain et 4 remplaçants.

Toutefois, il est toléré qu'une équipe se présente avec 9 joueurs.

Un joueur n'est autorisé à effectuer qu'une seule rencontre par week-end (celui-ci allant du vendredi soir au dimanche soir).

Les équipes mixtes sont autorisées sous certaines conditions :

En U9 : le nombre de filles ou de garçons sur le terrain est au choix de l'entraîneur, l'essentiel est de faire participer tous les enfants au jeu.

En U11 : en cas d'engagement de l'équipe MX en féminins, 1 seul garçon sur le terrain sera toléré.

2.2 : L'entraîneur-Éducateur :

L'entraîneur est le responsable de l'équipe et à ce titre doit avoir un comportement adapté à l'encadrement des enfants. Il est avant tout un éducateur et veillera à ce que les enfants serrent la main de leurs adversaires et des officiels (arbitres, table de marque ...) au début et à la fin de la rencontre.

L'entraîneur veillera à ce que chaque joueur puisse disposer d'un temps de jeu suffisant.

ART 3 - L'ARBITRAGE

3.1 :

Au même titre que l'entraîneur, l'arbitre est à la fois le directeur de jeu et un éducateur. **Ces deux fonctions sont complémentaires afin d'assurer la formation harmonieuse du jeune joueur.**

Avant chaque match, l'arbitre réunira les deux entraîneurs pour situer le degré d'intervention de l'arbitrage. Un entraîneur pourra demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement lors des dernières séances afin d'assurer une continuité pédagogique.

3.2 :

C'est pourquoi il est recommandé de faire arbitrer la rencontre :

- soit par 2 jeunes accompagnés d'un adulte référent
- soit par un adulte et un jeune, ayant une connaissance du jeu et de ses règles

L'intervention d'un arbitre ne doit pas être qu'une sanction mais un contrôle pédagogique. Il doit y avoir une explication verbale en complément de la gestuelle arbitrale.

Il est conseillé à l'arbitre d'avoir une tenue uniforme et identifiable par les enfants.

ART 4 - TEMPS DE JEU

4.1 :

- pour les U9 :

- 6 périodes de jeu de 4 mn chacune
- intervalle de 1 mn entre chaque période
- une mi-temps de 5 mn entre les 3^{ème} et 4^{ème} périodes
- le temps de jeu est décompté à l'identique du règlement officiel de Basketball.
- pas de prolongation, résultat nul validé.

4.2 : possibilités de remplacement (en U9 uniquement) :

Chaque joueur devra participer à un minimum de 2 périodes complètes lors des 4 premières périodes.

Pendant ces 4 premières périodes, les remplacements ne seront pas autorisés sauf en cas de blessure. Lors des 2 dernières périodes, les remplacements sont libres. Le remplacement peut se faire dès que le chronomètre de jeu est arrêté.

4.3 :

- pour les U 11 :

- 4 périodes de jeu de 6 mn chacune.
- Intervalle de 1 mn entre les périodes 1-2 et 3-4.
- Une mi-temps de 5 mn entre les 2^{ème} et 3^{ème} périodes.
- Le temps de jeu est décompté à l'identique du règlement officiel de Basketball.
- si le score est nul au terme de la dernière période, une seule prolongation de 2 mn sera jouée.

En cas d'égalité au terme de la prolongation, 4 joueurs différents de chaque équipe tireront chacun un lancer-franc. Cette procédure sera reprise autant de fois que nécessaire.

4.4 : Temps-mort :

Chaque entraîneur peut demander 2 temps-mort par mi-temps.

ART 5 - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE

5.1 - Valeur des paniers :

Un panier réussi du terrain compte 2 points, un tir réussi au delà des 6 m 25 comptera 3 points (sauf en U9). Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point.

En U9 les rencontres sont accompagnées de 2 concours dont les résultats seront intégrés au score et enregistrés sur la feuille de marque en indiquant le nombre de paniers marqués :

- avant le match : un relais en dribble : tir en course 1 mn à gauche - 1 mn à droite,
- un concours d'adresse tir arrêté à la mi-temps : 1 mn à droite - 1 mn à gauche

5.2 : résultat :

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

En U9, l'affichage du score sera remis à 0 (zéro) à la fin de chaque période de 4 mn.

En U11, l'écart de points entre deux équipes ne peut excéder 30 points. Si cet écart est atteint, la marque sur la feuille et l'affichage au tableau doivent s'interrompre. Cependant, si l'équipe ayant marqué le moins de points augmente son résultat, la marque et l'affichage reprennent tout en maintenant l'écart de 30 points.

Les entraîneurs veilleront à tout mettre en œuvre pour qu'une équipe ne marque pas 0 point.

ART 6 - VIOLATIONS ET FAUTES : (cf. tableau ci-dessous)

	U9	U11
1 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENT		
Ligne des Lancers Francs	2m80 (<i>pointillés</i>)	4m60 ou pointillés (NB)
Ballon	Taille 5	Taille 5
2 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR		
Nombre de joueurs sur le terrain	4	4
3 - RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE		
Temps de jeu	6 X 4 mn	4 X 6 mn
4 - VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE		
Panier à 3 points	Non	Oui
Score nul	Possible	Non (<i>prolongation de 2 mn puis 4 joueurs (es) de chaque équipe tireront un LF</i>)
5 - VIOLATIONS		
3 secondes	Non	Oui
5 secondes	Non	Non
8 secondes	Non	Non
24 secondes	Non	Non
Retour en zone arrière	Non	Oui
Ballon arraché des mains	Non	Possible
6 - FAUTES		
Lancer-franc après faute sur le tireur	Oui	Oui
5 fautes éliminatoires	Oui	Oui
7 fautes d'équipe	Non	Oui
7 - DÉFENSE		
Homme à homme	Obligatoire	Obligatoire
8 - ÉCART DE POINTS		
30 points maxi	Non (remise à 0)	Oui
9 - DÉTECTION		
Arrière de la feuille à remplir	Non	Oui
10 - CONCOURS		
Concours avant le match	Oui	Non

NB - Pour les U11 débutants, s'ils ont des difficultés, la ligne des lancers-francs pourra être ramenée aux pointillés (2m80 m).

ART 7 - DÉFENSE

Défense individuelle tout terrain.

L'entraide défensive doit être une action, ce qui suppose que l'on marque un joueur mais que l'on peut, s'il y a danger, venir aider un partenaire.

En cas de non respect de ces règles en U11, l'arbitre peut intervenir et demander à l'entraîneur de les respecter et pourra redonner le ballon à l'équipe attaquante. Les écrans sont interdits.

Catégorie U9 :

- si un défenseur tente d'arracher (ou de taper) le ballon des mains d'un attaquant, le ballon est redonné sur la touche à l'équipe attaquante,
- dans les autres cas (ballon attrapé en même temps par 2 joueurs, la règle de l'entre-deux s'applique)

ART 8 - DÉTECTION

En U11, les entraîneurs peuvent, à la fin de la rencontre, remplir au dos de la feuille de marque le cadre réservé à la détection des joueurs pour une observation des Conseillers Techniques Départementaux.

ART 9 - HORAIRES DES RENCONTRES

Aucun horaire n'est imposé.

Samedi : il est conseillé de faire jouer les rencontres le samedi après-midi. Eviter, si possible, selon la distance, de convoquer des U9 ou des U11 le samedi avant 10h30 et après 17h30 ou le dimanche avant 10h30 ou après 11h30, **SAUF ACCORD ENTRE LES CLUBS.**

En cas de difficultés, les rencontres peuvent se dérouler le mercredi après-midi, **APRES ACCORD ENTRE LES CLUBS.**

On peut également privilégier l'inversion de la rencontre plutôt qu'une convocation à l'heure du repas.

ART 10 - ENTENTES HORS CTC EN MINI-BASKET

10.1 : deux ou plusieurs groupements sportifs peuvent demander à constituer une Entente pour former une équipe destinée à participer au championnat U 11.

10.2 : une Entente peut être constituée lorsque les groupements sportifs pris isolément n'ont pas suffisamment d'effectif pour engager une équipe qui leur est propre, ou lorsqu'un groupement sportif a assez de joueurs (es) pour former une équipe mais pas assez pour en former deux.

10.3 : il ne peut y avoir qu'une seule Entente par groupement sportif et par catégorie.

10.4 : si l'équipe d'Entente est créée dans un groupement sportif ayant une ou plusieurs équipes dans la catégorie, l'équipe d'Entente sera la dernière équipe.

10.5 : les joueurs (es) qui font partie d'une équipe d'Entente peuvent jouer dans une équipe de niveau supérieur dans leur groupement d'origine, sous réserve de ne jouer qu'une rencontre par week-end.

10.6 : l'Entente est gérée par un seul groupement sportif, le « club porteur » choisi d'un commun accord. Ce club est nommément désigné lors de l'engagement de l'équipe. Ce club donne ses couleurs à l'équipe d'Entente. L'équipe d'Entente portera le nom de ce club appelé.

10.7 : l'équipe d'Entente est soumise aux obligations financières prévues pour les équipes disputant le championnat U11. En cas de forfait général ou de dissolution anticipée de l'Entente, les groupements sportifs la composant sont solidairement responsables du règlement des sommes dues au titre de l'équipe.

10.8 : le dossier de création de l'Entente doit être déposé auprès du Comité Départemental sur un imprimé prévu à cet effet.

10.9 : le Comité Départemental est compétent pour autoriser ou non la création d'une Entente hors CTC participant à ce championnat U11.

10.10 : le Comité Départemental étudiera toutes les demandes particulières et pourra adopter les dispositions complémentaires afin de régler les ententes hors CTC dans le département.

ART 11 - ENTENTES CTC EN MINI-BASKET

- Les Ententes CTC sont autorisées en nombre illimité conformément aux dispositions des règlements sportif et particulier "jeunes". Cependant les listes de brûlés ne sont pas exigées pour cette catégorie.
- **Rappel important** : chacun des clubs membres de la CTC devra avoir au minimum une équipe en propre U9 ou U11.

ART 12 - ORGANISATION DU CALENDRIER

U 11 : 3 phases identiques aux phases du championnat jeunes.

U 9 : Phase 1 : septembre / octobre : 2 plateaux.

Phase 2 : novembre/décembre : rencontres par poules de 4 équipes (matches aller-retour).

Phase 3 : janvier à avril : rencontres par poules de 6 équipes (matches aller-retour).

Plateau-carnaval : 5 mars 2017

Fête du Mini-Basket le dimanche 30 avril 2017 pour les U9 et les U11.